Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_103_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, mercredi dix-sept décembre à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix-Noyalo, légalement convoqués le 9 décembre 2025 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guillerme, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte-Durouil, Mme Le Floch, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Quintin, M. Rouault, M. Sébille, M. Stevant, M. Thébaut

Absents ayant donné pouvoir :
M. Groyer à M. Célard
Mme Maillot à Mme Houssaye
M. Quistrebert à M. Sébille
Mme Pasquier à Mme Lecomte-Durouil
M. Valiente à Mme Le Bodic

Absents : Mme El Adib, Mme Rebout

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 25

Absent : 2

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 30

2025-12-17- N°RH 103/2025 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Le règlement intérieur a pour objectif de définir les règles de fonctionnement de l'organisation du travail et des relations sociales (droits, obligations, responsabilités et consignes de sécurité à respecter...). C'est un outil de communication interne pour garantir une connaissance partagée des informations.

Parce qu'il est destiné à organiser la vie dans la collectivité dans l'intérêt de tous, ce règlement s'impose à tout agent quels que soient sa situation statutaire, son rang hiérarchique, son affectation dans les services, la date et la durée de son recrutement.

La réglementation ne fixe pas de cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante d'organiser et de se prononcer sur les règles de fonctionnement et de discipline intérieure, les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles, les règles relatives à l'hygiène et la sécurité. Un exemplaire est affiché dans les locaux de travail et un exemplaire est remis à tout nouvel agent.

Il convient d'actualiser le règlement intérieur en vigueur et d'ajouter de nouveaux éléments présentés lors du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025 et du 8 décembre 2025 :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-200055952-20251217-2025_103_DEL-DE

- Précisions sur l'annualisation et le décompte des jours de maladie
- Précisions sur les jours de fractionnement
- Mise à jour sur les conditions d'alimentation et d'utilisations du CET (monétisation)
- La suppression du report des heures négatives
- L'indemnité de congés annuels non pris.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE la modification du règlement intérieur ainsi présentée.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 17 décembre 2025

Le Maire,

Christian SEBILLE